

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
DU
RAINCY

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui à la porte de
la Mairie le compte rendu
sommaire de la séance du Conseil
Municipal du 17 septembre 2014
et qu'il a été fait ... observation.

Le 24 septembre 2014,



L'an deux mille quatorze le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

PRESENTS : M. BESCHIZZA – Mme MAROUN (sortie lors du vote des délibérations N° 18 et 23) – M. CANNAROZZO – Mme LAGARDE – M. AYYADI (sorti lors du vote de la délibération N° 18) – Mme DELMONT-KOROPOULIS – M. CHAUSSAT – Mme FOUQUE – M. RAMADIER – Mme BELMOUDEN – M. FLEURY – Mme RODRIGUES – MM. GIAMI (sorti lors du vote des délibérations n° 35 à 37) – CAHENZLI – Mme PINHEIRO – M. PALLUD – Mme MONTEBAULT – M. EL KOURADI (sorti lors du vote des délibérations n° 15 et 16) – Mme ISIK (sortie lors du vote de la délibération N° 13) – M. MORIN – Mmes BARTHELEMY – NICOT – MM. PACHOUD – LECAREUX – Mme MOREAU – MM. BEZZAOUYA – CORREIA – MICHEL – Mme MARQUETON – M. MARQUES – Mmes DRODE – RADE (sortie lors du vote des délibérations n° 18 et 23) – MM. LORENZO – ATIORI – Mmes LANCHAS-VICENTE – GIMENEZ – M. SANOGO – Mme MISSOUR – M. TELLIER – Mme SADKI – M. MOZER – Melle LABBAS (sortie lors du vote des délibérations n° 23 et 31) – M. SEGURA (parti à 22h00 – absent pour le vote des délibérations N° 27 à 29 – 31 – 35 à 40) – Mmes DEMONCEAUX (partie à 22h00 - absente pour le vote des délibérations N° 27 à 29 – 31 – 35 à 40) – QUERUEL – MM. HERNANDEZ – GOLDBERG (parti à 22h00 – absent pour le vote des délibérations N° 27 à 29 – 31 – 35 à 40) – CHALLIER (parti à 22h00 – absent pour le vote des délibérations N° 27 à 29 – 31 – 35 à 40) – LAOUEDJ (parti à 22h00 – absent pour le vote des délibérations N° 27 à 29 – 31 – 35 à 40) – Mme BEZZAOUYA (partie à 22h00 – absente pour le vote des délibérations N° 27 à 29 – 31 – 35 à 40) – Melle ABDELLAOUI (partie à 22h00 – absente pour le vote des délibérations N° 27 à 29 – 31 – 35 à 40)

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANT

Mme SAGO
Mme FOUGERAY

MANDATAIRE

Mme NICOT
Mme BEZZAOUYA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. CHAUSSAT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En préambule de l'ordre du jour, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en hommage à Vincent DI MASCIO, jeune étudiant décédé tragiquement.

Ensuite, le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la situation actuelle du Stade Nautique et de l'évaluation de la fermeture de cet équipement, suite au chantier qui sera entrepris. Le Maire précise qu'un courrier d'information destiné à tous les utilisateurs du Stade Nautique (écoles, administrés, clubs sportifs, etc.), sera diffusé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE à l'unanimité, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 avril 2014,

par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

AUTORISE le Maire, à signer :

- le Contrat de Développement Territorial Est-Seine-Saint-Denis avec les communes de Sevran, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois et Montfermeil regroupées au sein de l'Association Paris Porte Nord Est (PPNE), les Communautés d'Agglomération de Clichy Montfermeil et de Terres de France ainsi que la Préfecture de la Région Ile-de-France (*délibération n°1*),
- la convention de mécénat avec la Société SITA ILE-DE-FRANCE concernant une aide financière apportée à la Ville, dans le cadre de la 5^{ème} édition de l'opération « Eté à Ballanger 2014 » (*délibération n°5*),
- la convention de partenariat avec l'Hôpital Robert Ballanger, les collègues Pablo Neruda, Claude Debussy, Christine de Pisan et Victor Hugo concernant les conditions de fonctionnement de la cellule de soutien psychologique dans les collèges (*délibération n°7*),
- la convention avec l'Association ETC, dans le cadre du projet mené en partenariat avec le collège Gérard Philippe, et **DECIDE** le versement d'une subvention pour l'année 2014 au profit de l'association d'un montant de 6 000 € (*délibération n°12*),
- un bail emphytéotique de 18 ans et un jour, au profit de SFR sur une emprise foncière communale sise avenue Suzanne Lenglen en vue d'installer un NRO –Nœud de Raccordement Optique (*délibération n°15*),
- la convention d'attribution de subvention auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale de l'Egalité des chances (ACSE), dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la création d'un poste de « Chargé de mission Ingénierie – Partenariat – Correspondant Ville Justice » (*délibération n°25*),
- les conventions avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) concernant l'attribution de subventions au profit de la Ville, pour :
 - le fonctionnement de la coordination de l'Atelier Santé Ville, dans le cadre du Contrat Local de Santé (*délibération n°27*),
 - l'accès aux droits en prévention et soins publics en vulnérabilité sociale (*délibération n°28*),
 - la mise en œuvre des réunions d'évaluation de situations d'adultes en difficulté (*délibération n°29*),
- la convention entre les différents centres de santé et les deux centres dentaires avec TERCIANE, dans le cadre du tiers payant (*délibération n°30*),
- la convention constitutive d'une filière gériatrique et d'une convention relative aux modalités de coopération entre le Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger d'Aulnay-sous-Bois et la ville d'Aulnay-sous-Bois (*délibération n°31*),

- l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase du Havre intégré au collège Simone Veil, entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la ville d'Aulnay-sous-Bois (*délibération n°34*),
- l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2014 avec l'IADC (Institut Aulnaysien de Développement Culturel) concernant la modification de l'échéancier de versement de la subvention (*délibération n°42*),

le Maire, à déposer des demandes de permis de démolir concernant :

- une maison individuelle sise 16 rue du Docteur Roux (*délibération n°19*)
- les locaux commerciaux et les bureaux sis angle avenue de Savigny et boulevard Marc Chagall (*délibération n°20*),

PROCEDE

à la désignation des associations locales appelées à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics – CCSPL (*délibération n°2*),

au remplacement de M. SANOGO, représentant du Conseil Municipal, **par un vote à main levée, décidé à l'unanimité**, appelé à siéger au sein du comité syndical du Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA) : Mme LANCHAS-VICENTE (*délibération n°3*),

APPROUVE

le constat des dépenses réalisées par la Ville lors de l'évacuation du campement illicite sis côté ouest de l'autoroute A3 sur la zone industrielle du Coudray, situé entre la commune d'Aulnay-sous-Bois et la commune du Blanc-Mesnil, d'un montant de 7 000 € et d'émettre un titre de recette envers la collectivité du Blanc-Mesnil (*délibération n°4*),

le reversement au profit de la ville d'Aulnay-sous-Bois, de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue par le SIGEIF en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, à partir de 2015 (*délibération n°21*),

ADOPTE

le règlement intérieur pour les accueils périscolaires et études surveillées, applicable à compter du 2 septembre 2014 (*délibération n°6*),

les barèmes des participations familiales aux séjours avec nuitées des élèves scolarisés, au titre de l'année 2014/2015 (*délibération n°8*),

le règlement intérieur des élèves de l'Ecole d'Art Claude Monet, applicable à compter du 1^{er} octobre 2014 (*délibération n°9*),

le règlement de la Restauration scolaire (*délibération n°13*),

les tarifs des activités aquatiques du Stade Nautique, applicables à compter du 1^{er} octobre 2014 (*délibération n°33*),

la décision modificative n°2 du Budget Principal Ville (*délibération n°38*) et la décision modificative n°2 du Budget annexe Assainissement (*délibération n°39*), afin d'assurer la bonne continuité des dépenses communales,

DECIDE

le recrutement et la rémunération des vacataires pour animer les conférences littéraires organisées par le Réseau des Bibliothèques, au titre de l'année scolaire 2014/2015 (*délibération n°10*),

le versement d'une subvention au profit de l'Association ORCHESTRE HARMONIE, au titre de l'exercice 2014 (*délibération n°11*),

la vente de délaissés situés au vélodrome, au profit des riverains de la rue de Bigorre et de la rue des Saules (*délibération n°14*),

les acquisitions à l'amiable, de biens immobiliers sis :

- 13 place Camélinat - SCI 2000 UN, (*délibération n°17*),
- 14 rue du Docteur Roux – Consorts KERMY (*délibération n°18*),

le versement d'une participation communale à hauteur d'une mensualité prélevée pour l'abonnement « Imagine'R » 2014/2015 contracté par les collégiens, lycéens et étudiants résidant à Aulnay-sous-Bois (*délibération n°23*),

la mise à la réforme des véhicules du parc de la ville (*délibération n°24*),

l'allocation d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 572 € au profit de La Croix Rouge Française, au titre de l'exercice 2014 (*délibération n°26*),

le versement d'une bourse d'un montant de 457 €, à un athlète de haut niveau, au titre de la performance des athlètes de haut niveau pour la saison 2013/2014 (*délibération n°32*),

la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal, au titre de l'année 2014 (*délibération n°36*),

la création de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) pour les cadres d'emplois des administrateurs et des attachés, en substitution des primes et indemnités existantes, à compter du 1^{er} octobre 2014 (*délibération n°37*),

les reprises des provisions, dues à la ville, pour dépréciation des comptes de tiers, de :

- la Société PIMODAN (*délibération n°40*),
- l'Association SADDAKA (*délibération n°41*),

PRONONCE

la désaffectation et le déclassement de l'emprise foncière à usage d'espace public situé 1-9 rue Thomas et 8 rue Jean Orcel préalablement à la cession au profit de la SA d'HLM TOIT ET JOIE (*délibération n°16*),

FIXE

les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication, au titre de l'année 2014 (*délibération n°22*),

le nombre de représentants du personnel au comité technique et **DECIDE** le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité (*délibération n°35*),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND

connaissance :

des décisions n°34, 36, 38, 84, 88, 89, 92, 94, 95, 97 à 106, 108 à 125 et 127 à 135 inclus concernant :

- les contrats et avenants de location de logement dépendant du patrimoine communal,
- l'assistance et la maintenance du logiciel IMUSE pour les années 2013 à 2016 (Société SAÏGA INFORMATIQUE),
- la réalisation de fresques murales sur des postes de distribution d'électricité sur un mode participatif avec des jeunes habitants d'Aulnay-sous-Bois (Entreprise ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE « ERDF »),
- la mise à disposition à titre gratuit des locaux du Centre de Danse du Galion au profit de l'Association VNR du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014,
- la modification de l'institution de la régie de recettes et d'avances pour les activités courantes de la Direction Jeunesse,
- la désignation d'un huissier aux fins d'assignation devant le juge des référés du Tribunal d'Instance d'Aulnay-sous-Bois afin d'obtenir l'autorisation d'exécuter d'office des travaux sur une propriété privée,
- la mise à disposition temporaire, précaire et à titre gratuit, d'un local communal situé en gare routière rue du 11 novembre au profit de la Société TRANSDEV-TRA,
- le prêt à titre gracieux d'éléments d'exposition, dans le cadre de l'année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire, du 29 septembre 2014 au 23 janvier 2015 à la Maison de l'Environnement (Commune du Havre),
- les conventions de partenariat avec différents mécènes, dans le cadre d'une aide financière proposée par ces derniers au regard de l'opération « Eté à Ballanger 2014 – 5^{ème} édition »,
- la mise à disposition d'un local communal sis 14 rue des Saules au profit de l'Association LES RESTAURANTS DU CŒUR,
- l'acte d'engagement avec la Direction Générale des Finances Publiques du Conseil Général de Seine-Saint-Denis concernant la rétrocession de fichiers fonciers, à titre gracieux,
- la collecte et l'élimination des déchets d'activité de soin à risques infectieux (Société MEDIDEC),
- le mandatement du Cabinet COMPTES pour la mission d'analyse financière de la concession « Mitry-Princet »,
- l'organisation des manifestations suivantes, dans le cadre de l'opération « un été au canal » :
 - « la Fanfare de la Touffe », le 11 juillet 2014 (LA COMPAGNIE DE LA TAROUPE),
 - « la Fanfare POPSTREET » le 20 juillet 2014 (Association MEP),
 - un atelier sonore, de parcours sonores et d'un concert, le 12 juillet 2014 (Association Mu),
 - un spectacle « ELODIE MILO », le 30 juin 2014 (Association RANCHO ALL STARS),
- la mission de diagnostic en matière de sécurité et de prévention de la délinquance (Société SQUARE STRATEGY),

- la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour la confection des repas, au titre de l'année 2011/2012, renouvelable jusqu'en 2014/2015 – Avenant n°2 (Société COMPASS GROUP FRANCE),
- la convention de partenariat avec le LOGEMENT FRANCILIEN pour la mise en place de l'événement « RUE DES ARTS » sur le quartier de la Rose des Vents,
- la réception d'un groupe d'adultes à la bibliothèque Elsa TRIOLET, du 1^{er} septembre 2014 au 31 juillet 2015, en partenariat avec le Foyer du Pré,
- les missions de coordination SSI pour les travaux de remplacement de l'équipement d'alarme au sein du groupe scolaire Nonneville élémentaire 2 et au sein du bâtiment central Theuriet et réfectoire (Société BATISS),
- l'entretien des pigeonniers municipaux en 2014/2015 (Société SREP),

- la signature des marchés passés en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence concernant l'assistance et la maintenance des logiciels suivants :
 - ASWEB (Société BERGER LEVRAULT),
 - Festivitas (Société BURO CONSEIL-DIB),

- la signature des marchés passés en procédure adaptée concernant :
 - la maintenance du matériel sonométrique (Société 01DB METRAVIB),
 - l'expertise technique et le conseil stratégique sur le dossier de cessation d'activité du site PSA (Société IDDEA),
 - la fourniture, la pose et la maintenance de voilages, double rideaux, rideaux solaires, occultation, stores et accessoires, au titre de l'année 2013/2014 – Avenant n°1 (Société DELTA BATIMENT),
 - l'avenant relatif à l'organisation de séjours vacances au profit des aulnaysiens âgés de 6 à 17 ans révolus pour les vacances Hiver-Printemps-Eté de la zone C, au titre de l'année 2014 (Association HYGIENE PAR L'EXEMPLE),
 - la maintenance de matériel de radiologie (Société EIKONOS),
 - l'organisation d'un spectacle intitulé « MISS TERRE », le 21 décembre 2014, à la Maison de l'Environnement (SARL FRANCE ARTISTES),
 - les travaux d'exécution d'une verrière de l'école existante maternelle Louis Solbès – Avenant n°1 (Société GENETON),
 - la réhabilitation et l'extension du gymnase Ambourget – Avenant n°1 (Société GENETON),
 - l'accompagnement pour le recrutement d'un cadre supérieur (Société QUADRA RECRUTEMENT & COACHING),
 - la convention avec Simon DESJOBERT et le Conseil Régional d'Ile-de-France concernant la résidence du réalisateur Simon DESJOBERT à la bibliothèque Elsa TRIOLET, au titre de l'année 2014,

- les prestations de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles du Monde « Le Cap » concernant les manifestations suivantes :
 - les ensembles du Cap programmés au mois de juin 2014 (Association ART VERNE),
 - « MOH KOUYATE », le 18 juillet 2014 (Société MAD MINUTE MUSIC),
 - « SUPERSONIC », le 4 juillet 2014 (Société 3D FAMILY),

- l'accompagnement, le suivi et l'évaluation des politiques publiques municipales, au titre de l'année 2014-2015 (SCP COMMUNICATION, mandataire – INVIVO COMMUNICATION, co-traitant),
- la signature du marché d'appel d'offres ouvert concernant la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour la confection des repas, au titre de l'année 2014/2015, renouvelable jusqu'en 2017/2018,
- les déclarations sans suite de la procédure concernant :
 - la réservation de 19 places en multi-accueil collectif, privé, associatif, d'entreprise ou hospitalier, au titre de l'année 2014 et éventuellement renouvelable jusqu'en 2016 (Crèche Attitude Ecoles – PEOPLE & BABY),
 - le renouvellement du parc multifonctions, photocopieurs et télécopieurs pour les services municipaux et les groupes scolaires, au titre des années 2014 à 2018,
 - l'installation et la location de chapiteaux et de mobilier, au titre de l'année 2014 et renouvelable jusqu'en 2017,

Au cours de la réunion du Conseil Municipal, une suspension de séance a été observée de 22 h 00 à 22 h 05.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 17 septembre à 22 h 50.



Bruno BESCHIZZA
 Maire d'Aulnay-sous-Bois
 Conseiller Régional d'Ile-de-France